

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 155

23 janvier 2006

### SOMMAIRE

2RS, Risk and Reinsurance Solutions S.A., Luxembourg . . . . .	7408	HCEPP II Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7429
2RS, Risk and Reinsurance Solutions S.A., Luxembourg . . . . .	7400	HCEPP II Luxembourg Master, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7430
2RS, Risk and Reinsurance Solutions S.A., Luxembourg . . . . .	7408	Immobilier de Berchem S.A., Luxembourg . . . . .	7440
A.W.F., Asia Wood Furnitures S.A., Luxembourg . . . . .	7419	Immobilier de Berchem S.A., Luxembourg . . . . .	7440
Adisol S.A., Luxembourg . . . . .	7426	Innovat, S.à r.l., Berdorf . . . . .	7394
Adrina, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7431	Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg . . . . .	7396
Alog S.A., Luxembourg . . . . .	7411	Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg . . . . .	7399
Audubon Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7440	Lubrizol (Gibraltar) Two Limited Luxembourg SCS, Luxembourg . . . . .	7400
Biothys S.A., Luxembourg . . . . .	7417	LuxLogement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7410
Bonzba Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	7409	LuxLogement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7410
CEFI S.A., Luxembourg . . . . .	7433	LuxLogement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7410
Creative Concept Company, GmbH, Luxembourg . . . . .	7425	Manica S.A., Luxembourg . . . . .	7408
Creativity Property Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7438	Maroquinerie Keller, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7439
CST Finance S.A., Luxembourg . . . . .	7419	Next, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7417
Domaine Paradisu S.A., Luxembourg . . . . .	7419	Next, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7434
Dory 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7431	O.E.M. S.A., Luxembourg . . . . .	7418
East-Lux Business Center, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7431	Omnisource International, S.à r.l., Imbringen . . . . .	7423
Eli, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	7426	Quadis Luxembourg S.A., Drinklange . . . . .	7395
Eurodyne S.A., Luxembourg . . . . .	7407	Rhea Group S.A., Wiltz . . . . .	7394
Eurodyne S.A., Luxembourg . . . . .	7407	Sertu International S.A., Luxembourg . . . . .	7418
Exist Invest S.A., Luxembourg . . . . .	7426	Sertu International S.A., Luxembourg . . . . .	7434
Extrom S.A., Luxembourg . . . . .	7395	Société Financière Dextra S.A., Luxembourg . . . . .	7395
Faircross S.A., Luxembourg . . . . .	7407	Son Vida S.A., Luxembourg . . . . .	7433
Fari S.A., Luxembourg . . . . .	7431	Steel Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7396
Fes Immo S.A., Diekirch . . . . .	7394	Superspatz, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	7408
Fes Immo S.A., Diekirch . . . . .	7394	Technolux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7411
Finsai International S.A., Luxembourg . . . . .	7406	Technolux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	7411
Fondation de l'Association des Aveugles du Luxembourg, Berschbach . . . . .	7418	Torros homes International S.A., Howald . . . . .	7434
Fondinvest S.A., Kehlen . . . . .	7426	VMS Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7394
Frame S.A., Luxembourg . . . . .	7438	VMS Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7409
Frame S.A., Luxembourg . . . . .	7438	VMS Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7409
Geiranger S.A.H., Luxembourg . . . . .	7437	VMS Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	7410
Genecontrol S.A., Luxembourg . . . . .	7433		

**FES IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.  
R. C. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 2005, réf. DSO-BI00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

(903044.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

**FES IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.  
R. C. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 2005, réf. DSO-BI00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Signature.

(903045.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

**RHEA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 septembre 2005.

Signature.

(903043.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

**INNOVAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.  
R. C. Luxembourg B 98.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2005, réf. DSO-BI00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903042.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 septembre 2005.

**VMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2004*

«Le Conseil d'administration dûment autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 février 2004 décide de déléguer à Monsieur Jérôme Carboneille, la gestion journalière de la société.

Monsieur Jérôme Carboneille exercera la gestion journalière de la société conjointement avec Monsieur Bernard de Thomaz et portera le titre d'administrateur-Directeur, Chargé de la gestion journalière.»

Pour extrait conforme

V.M.S. LUXEMBOURG S.A.

B. de Thomaz

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083948.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**SOCIETE FINANCIERE DEXTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 26.390.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 31 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 345 du 28 novembre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 366 du 9 octobre 1990. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 16 mars 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 912 du 28 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 août 2005, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE DEXTRA S.A.

MeesPierson INTERTRUS FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(083926.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**QUADIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange.

R. C. Luxembourg B 109.239.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 octobre 2005.

Signature.

(903336.1/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 2005.

**EXTROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 93.224.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2005*

Les actionnaires de la société EXTROM S.A. réunis le 15 septembre 2005 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

-Transfert du siège social au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

- Accepter les démissions des administrateurs suivants:

a) M<sup>e</sup> Eyal Grumberg;

b) Monsieur Georges Haligua;

c) Madame Amalia Di Falco.

- Nommer les administrateurs suivants:

a) Madame Lee Yang, demeurant à 1207, N° 75, Ocean Paradise, Balizhuangxili, Chaoyang District, Beijing, 100025 China;

b) Monsieur Peter Fritz, demeurant à 703, N° 66, Ocean Paradise, Balizhuangxili, Chaoyang District, Beijing, 100025 China;

c) Monsieur Lihan Liu, demeurant à 1101, N° 67, Ocean Paradise, Balizhuangxili, Chaoyang District, Beijing, 100025 China;

d) Monsieur Donald Nyveen, demeurant à P.O. Box F-40107, 29 Fortune Bay Point, Freeport, Bahamas.

- Révoquer le mandat au commissaire aux comptes à Monsieur Aka Joseph, demeurant à L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

- Nommer le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu Feldmann, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084066.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**STEEL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 81.114.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, en date du 8 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 888 du 17 octobre 2001, modifiée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1136 du 10 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEEL INVESTMENT HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(083927.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.615.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., a company (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number: B 102.615, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8th July 2004, published on 5 November 2004, in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1114, whose articles of association were last amended pursuant to a deed dated 27th October 2004 of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

(hereafter: the «Company»).

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 52,000,000.- (fifty-two million United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 581,388,100.- (five hundred eighty one million three hundred eighty-eight thousand one hundred United States dollars) to USD 633,388,100.- (six hundred and thirty-three million three hundred and eighty-eight thousand one hundred United States dollars) by the issue of 520,000 (five hundred and twenty thousand) new limited shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

2) Subscription, intervention by the subscribers and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares with a par value of USD 1 (one United States dollar), each being all of the shares issued and outstanding of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (the «Contribution»). The Contribution represents a total value of USD 65,000,000.- (sixty-five million United States dollars).

3) Amendment of article six (6) of the articles of association in order to reflect such action.

II. That the shareholders represented, the proxy holders representing the shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 52,000,000.- (fifty-two million United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 581,388,100.- (five hundred eighty one million three hundred eighty-eight thousand one hundred United States dollars) to USD 633,388,100.- (six hundred and thirty-three million three hundred and eighty-eight thousand one hundred United States dollars) by the issue of 520,000 (five

hundred and twenty thousand) new limited shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each through a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, being all of the shares issued and outstanding of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar (the «Contribution»).

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of the 520,000 (five hundred and twenty thousand) new limited shares referred to above by L&P EUROPE S.C.S., a company (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Contributor»).

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Contributor, here represented as stated above;

Which declares to subscribe the new limited shares and to pay them up together with the share premium by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

The Contributor contributes one hundred (100) shares with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, being all of the shares issued and outstanding of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

*Evaluation*

The total value of the Contribution is evaluated at USD 65,000,000.- (sixty-five million United States dollars), estimated at EUR 53,995,680.- at an exchange rate set at EUR 1.- for USD 1.20380.-.

*Evidence of the contribution's value*

Proof of the value of the contribution has been provided to the undersigned notary through the Memorandum and Articles of Association of LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED and its balance sheet dated 22 June 2005, substantially unchanged until today.

*Effective implementation of the contribution*

The Contributor here represented as stated above, declares that the transfer of its shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED is effective today without qualification.

*Capital contribution duty exemption request*

Insofar as the contribution in kind consists of 100% of the shares in LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, a company having its registered office within the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article six (6) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at USD 633,388,100.- (six hundred and thirty-three million three hundred and eight-eight thousand one hundred United States dollars) divided into two classes of shares comprising 1 (one) unlimited share (part commanditée) and 6,333,880.- (six million three hundred thirty-three thousand eight hundred and eighty) limited shares (parts commanditaires), with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, each one of them fully paid up.

Each class of shares entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the Statutes.»

*Shareholders of the Company*

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows:

1. L&P EUROPE S.C.S., a company (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 6,333,880 (six million three hundred thirty-three thousand eight hundred and eighty) limited shares (parts commanditaires).

2. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 1 (one) unlimited share (part commanditée).

*Expenses*

The expenses, fees, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.615, fondée par acte notarié du 8 juillet 2004 publié le 5 novembre 2004 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1114, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 27 octobre 2004 de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 4 mars 2005 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 195 (ci-après: la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte à 9.00 heures du matin sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

Qui a désigné Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée a élu Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 52.000.000,- (cinquante-deux millions de dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 581.388.100,- (cinq cent quatre-vingt-un millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) à USD 633.388.100,- (six cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 520.000 (cinq cent vingt mille) nouvelles parts commanditaires de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

2) Souscription, intervention du souscripteur et libération de l'intégralité des parts par une contribution en nature consistant en cent (100) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité des actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois du Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar. La Contribution représente une valeur totale de USD 65.000.000,- (soixante-cinq millions de dollars des Etats-Unis).

3) Amendement de l'article six (6) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre de parts sociales sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les pouvoirs des associés représentés resteront également annexés au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les associés représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués et été informés de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de USD 52.000.000,- (cinquante-deux millions de dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 581.388.100,- (cinq cent quatre-vingt-un millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) à USD 633.388.100,- (six cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 520.000 (cinq cent vingt mille) nouvelles parts commanditaires de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, par un apport en nature consistant en cent (100) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité des actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois du Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

#### *Seconde résolution*

Il est résolu d'accepter la souscription des 520.000 (cinq cent vingt mille) nouvelles parts commanditaires indiquées ci-dessus par L&P EUROPE S.C.S., une société en commandite simple formée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Souscripteur»).

#### *Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération*

Alors intervient le Souscripteur précité, ici représenté comme indiqué ci-dessus;

Qui déclare souscrire les nouvelles parts sociales commanditaires et commanditées et les libérer, de même que la prime d'émission, par un apport en nature ci-après décrite:

*Description de l'apport*

Le Souscripteur contribue cent (100) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité des actions émises et en circulation de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, une société anonyme organisée sous les lois du Gibraltar et ayant son siège social Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

*Evaluation*

La valeur totale de la Contribution est évaluée à USD 65.000.000,- (soixante-cinq millions de dollars des Etats-Unis), estimés à EUR 53.995.680,- au taux de conversion de EUR 1,- pour USD 1,20380,-.

*Preuve de la valeur de l'apport*

La preuve de la valeur de l'apport a été fournie au notaire susmentionné par la production des statuts de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED et son bilan daté du 22 juin 2005, substantiellement inchangé à ce jour.

*Transfert effectif de l'apport*

Le Souscripteur ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que le transfert de ses actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED est effectif à ce jour sans réserve.

*Requête en exemption du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% des actions de LEGGETT & PLATT (GIBRALTAR) (NO. 3) LIMITED, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 comme modifiée, pour solliciter l'exemption de l'apport ci-dessous du droit d'apport.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à USD 633.388.100,- (six cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) divisé en deux classes de parts sociales comprenant 1 (une) part sociale commanditée et 6.333.880,- (six millions trois cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt) parts sociales commanditaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, chacune d'elles entièrement libérée. Chaque classe de parts sociales donne droit aux mêmes droit et privilèges, sauf où stipulé autrement parla Loi ou les Statuts.»

*Associés de la Société*

Suivant cette augmentation de capital les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

1. L&P EUROPE S.C.S., une société en commandite simple formée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 6.333.880 (six millions trois cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt) parts sociales commanditaires.
2. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 1 (une) part commanditée.

*Frais*

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des même comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J. Seckler.

(086521.3/211/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.615.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

J. Elvinger.

(086522.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**2RS, RISK AND REINSURANCE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 94.494.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 août 2005*

Le siège social de la société est transféré à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de l'Espace Kirchberg Eolis, 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03150. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083929.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED LUXEMBOURG SCS, Société en commandite simple.**

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 110.778.

STATUTES

In the year 2005, on the twenty-first day of September.

There appeared:

- LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, hereby represented by Mr Jean-François Findling, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, hereby represented by Mr Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have decided to draw up the following articles of incorporation of a «société en commandite simple» which such parties declared to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a «société en commandite simple», which will be governed by the laws pertaining to such entity (hereafter the «Company»), and by current Luxembourg laws, in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company has the following corporate object:

The purposes for which the Company is established are to undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies that the Company belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies that the companies belongs in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also carry out any such transactions, which are related directly or indirectly to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

The dissolution of the Company will require the unanimous consent of the shareholders of the Company.

**Art. 4.** The Company will have the name LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED LUXEMBOURG SCS.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating unanimously.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares - Share premium

**Art. 6.** The share capital is fixed at EUR 30,000 (thirty thousand Euro) represented by 300 (three hundred) shares with a nominal value of 100 (one hundred Euro) each, divided into 297 (two hundred ninety-seven) unlimited shares for LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED, the unlimited shareholder («commandité»), and 3 (three) limited shares for LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED, the limited shareholder («commanditaire»).

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder's meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 7.** Each time a share premium is paid to the Company, either by a limited or by an unlimited shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of a share premium is resolved under the conditions of the Law, such repayment shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid the said share premium.

**Art. 8.** Each unlimited and limited share confers identical voting rights in shareholders meetings.

**Art. 9.** 297 (two hundred ninety-seven) shares of the Company are unlimited shares, held by LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED.

3 (three) shares of the Company are limited shares, held by LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED.

**Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

A shareholder may only hold one class of shares, either limited or unlimited.

**Art. 11.** Unlimited shares are non transferable unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholders by way of a resolution of the general meeting.

Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholders by way of a resolution of the general meeting.

Any transfer of unlimited or limited shares will be duly registered in the share register of the Company, which will be maintained at the registered office of the Company.

### Liability of the shareholders

**Art. 12.** Subject to articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

### Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. They may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of manager shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 14.** The limited shareholders shall take no part in the management of the Company in the meaning of article 13 of the Articles, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unanimous vote of the shareholders (limited and unlimited), all present or represented.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 17.** At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the approval of the shareholders.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** The shareholders, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

#### **Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder. When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholdings.

#### **Applicable law**

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription*

Pursuant to article six:

the 297 (two hundred ninety-seven) unlimited shares have been subscribed by LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED; the 3 (three) limited shares have been subscribed by LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED.

Therefore, LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED and LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED declare and acknowledge that their shareholdings have been fully paid up to the Company by transferring the amount of their contribution of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) on a bank account opened by the Company on behalf and in the name of LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., a wholly owned subsidiary to be set up by the Company immediately after the execution of this deed and for which the Company is to pay a same contribution of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro).

*Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following manager:

LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

The duration of its mandate is unlimited.

According to article 13 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3) It is resolved that the Company sets up, as the sole shareholder, a Luxembourg limited liability company («société à responsabilité limitée»), to be named LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., which will be incorporated on 21 September 2005 or as soon practicable thereafter (the «Incorporation»).

In this respect, it is reminded that the Company, being the sole shareholder of LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., has instructed its shareholders to pay directly the amount of their contribution to the Company, namely EUR 30,000.- (thirty thousand Euro), to LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., so as to satisfy on the same time the payment of their debt of payment of the shares towards the Company and of the debt of the Company towards LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., by the mechanism of the delegation of payment.

It is also resolved to grant a power of attorney to Mr. Patrick Van Hees, notary clerk, residing in Luxembourg, in order to authorise him to carry out all actions as he finds necessary or desirable in order to achieve the Incorporation and to execute the incorporation deeds of LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., including its articles of association and its first shareholder's resolutions, in the name and on behalf of the Company, including signing and drawing up documents and instruments and filing the same with all relevant Luxembourg authorities in connection with the matters outlined above.

4) It is resolved that the Company sets up a bank account in the United States of America with CITIBANK N.A.

In this respect, it is resolved that Mr. Brian Valentine be appointed as special proxyholder of the Company to carry out all actions as he finds necessary or desirable in order to achieve the setting up of the bank account.

Executed in Luxembourg on 21 September 2005 in four (4) originals.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un septembre.

Ont comparu:

- LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED, une société constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar; représentée aux présentes par M. Jean-François Findling, avocat, ayant son adresse professionnelle à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- LUBRIZOL (GIBRALTAR) MINORITY LIMITED, une société constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar; représentée aux présentes par M. Raphaël Collin, avocat, ayant son adresse professionnelle à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont décidé de dresser comme suit les statuts d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:

**Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société en commandite simple, régie par les lois régissant une telle entité (ci-après la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est le suivant:

Les objectifs en vue desquels la Société est constituée sont d'entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, le management, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés.

De plus, la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés que la Société, dans n'importe quelle forme et l'administration, le management, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

N'entraîneront pas la dissolution de la société, la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

La dissolution de la Société nécessitera le consentement unanime de tous les associés de la Société.

**Art. 4.** La Société aura le nom LUBRIZOL (GIBRALTAR) TWO LIMITED LUXEMBOURG SCS.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être décidé de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social de la Société pourra être transférée au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants par une décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

#### **Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

**Art. 6.** Le capital est fixé à 30.000 EUR (trente mille euros), représenté par 300 (trois cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune, elles-mêmes divisées en 297 (deux cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de commandité pour LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED, le commandité, et 3 (trois) parts sociales de commanditaire pour LUBRIZOL (GIBALTAR) MINORITY LIMITED, le commanditaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés, correspondant à l'article 15 des Statuts.

**Art. 7.** A chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société, que ce soit par un commandité ou par un commanditaire, celle-ci doit être allouée à un compte spécifique de prime d'émission créé dans ce but.

A chaque fois que le remboursement d'une prime d'émission est effectué dans les conditions de la Loi, ce remboursement doit être fait au bénéfice exclusif de l'associé ayant payé ladite prime d'émission.

**Art. 8.** Chaque part sociale des commandités ou des commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.

**Art. 9.** 297 (deux cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de la Société sont des parts sociales de commandité détenues par LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED.

3 (trois) parts sociales de la Société sont des parts sociales de commanditaire détenues par LUBRIZOL (GIBALTAR) MINORITY LIMITED.

**Art. 10.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les co-détenteurs de parts sociales doivent désigner une personne unique pour les représenter auprès de la Société.

Un associé ne peut détenir qu'une classe de parts sociales, soit des parts sociales de commandité ou des parts sociales de commanditaire.

**Art. 11.** Les parts sociales de commandité ne sont pas transférables à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité des commanditaires lors d'une assemblée générale.

Les parts sociales de commanditaire sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales de commanditaire ne sont pas transférables au tiers à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité des commanditaires lors d'une assemblée générale.

Tout transfert de parts sociales de commandité ou de commanditaire doit être enregistré dans le registre d'associés de la Société, qui sera conservé au siège social de la Société.

#### **Responsabilité**

**Art. 12.** Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

#### **Gérance**

**Art. 13.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans les minutes de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription de ou extraite de ces minutes devra être signée par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle dite réunion.

**Art. 14.** Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 13 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

#### **Assemblées générales**

**Art. 15.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives indifféremment du nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par le vote anonyme des associés (commandités ou commanditaires), tous présents ou représentés.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan (qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives), ainsi qu'un compte de profits et pertes sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan dans un délai de six mois à partir de la fin de l'exercice social.

**Art. 18.** Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, et le compte de pertes et profits.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte annuel de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué entre le/les associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Les associés, sur proposition du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent décider d'effectuer des distributions de dividendes intermédiaires avant la fin de l'exercice social en cours sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et étant démontré que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices à reporter et les réserves disponibles, moins les pertes à reporter et les sommes allouées à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux présents Statuts (le cas échéant).

#### **Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera administrée par l'associé commandité.

L'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**Art. 22.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Mesures transitoires*

Le premier exercice social commencera dès la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Conformément à l'article six:

- les 297 (deux cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de commandité ont été souscrites par LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED;

- les 3 (trois) parts sociales de commanditaire ont été souscrites par LUBRIZOL (GIBALTAR) MINORITY LIMITED

Ainsi, LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED et LUBRIZOL (GIBALTAR) MINORITY LIMITED déclarent et reconnaissent que leurs parts sociales ont été totalement payées à la Société, par le transfert du montant de leur apport de 30.000,- EUR (trente mille euros) sur un compte bancaire ouvert par la Société au nom et pour le compte de LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., une société qui sera créée par la Société et détenue totalement par elle, après la signature de cet acte constitutif et à laquelle la Société devra également apporter 30.000,- EUR (trente mille euros).

*Assemblée générale*

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED, une société constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

La durée de son mandat est illimitée.

Conformément à l'article 13 de ses statuts, la Société est engagée par la signature unique de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3) Il est décidé que la Société constitue, en tant qu'associé unique, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le nom sera LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., qui sera constituée le 21 septembre 2005 ou aussi rapidement que possible après cette date (la «Constitution»).

Dans cette mesure, il est rappelé que la Société, étant l'associée unique de LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., a demandé à ses associés de payer directement le montant de leur apport à la Société, c'est à dire 30.000 EUR (trente mille euros), à LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., afin de satisfaire en même temps le paiement de leur dette de paiement de leurs parts sociales à la Société et de la dette de la Société envers LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., par le mécanisme de la délégation de paiement.

Il est également décidé de donner procuration à M. Patrick Van Hees, clerc de notaire, habitant à Luxembourg, dans le but de l'autoriser à mener toutes les actions qu'il juge nécessaires ou pertinentes au regard de la Constitution et de la signature de l'acte constitutif de LUBRIZOL LUXEMBOURG, S.à r.l., incluant ses statuts et sa première assemblée d'associés, au nom et pour le compte de la Société, y compris la signature et la rédaction d'actes ainsi que leur enregistrement auprès des autorités compétentes, en rapport avec les opérations décrites ci-dessus.

4) Il est décidé que la Société ouvre un compte bancaire aux Etats-Unis d'Amérique auprès de CITIBANK N.A.

Pour cela, il est décidé d'accorder à M. Brian Valentine une procuration spéciale au nom de la Société, pour mener à bien toutes les actions qu'il jugera nécessaires ou souhaitables à l'ouverture du compte bancaire.

Fait à Luxembourg le 21 septembre 2005, en quatre (4) originaux.

LUBRIZOL (GIBALTAR) TWO LIMITED

Représenté par M. J.-F. Findling

LUBRIZOL (GIBALTAR) MINORITY LIMITED

Représenté par M. R. Collin

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06238. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086651.3/000/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.679.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg le 28 juin 2005 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour un terme de 1 an.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005, mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2004 statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le conseil d'administration.

P.G. Bedogni / J. Hoffmann

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083940.3/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**EURODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 10.646.

Constituée par-devant feu M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1972, acte publié au Mémorial C n° 50 du 23 mars 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 199 du 9 novembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 22 du 7 février 1975, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 20 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 168 du 5 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 271 du 24 novembre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 juillet 1978, acte publié au Mémorial C n° 225 du 18 octobre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1982, acte publié au Mémorial C n° 101 du 14 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 279 du 18 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 44 du 26 janvier 1999. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 390 du 11 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 9 du 5 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURODYNE S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(083914.3/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**EURODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 10.646.

Constituée par-devant feu M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1972, acte publié au Mémorial C n° 50 du 23 mars 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 199 du 9 novembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 22 du 7 février 1975, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 20 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 168 du 5 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 271 du 24 novembre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 juillet 1978, acte publié au Mémorial C n° 225 du 18 octobre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1982, acte publié au Mémorial C n° 101 du 14 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 279 du 18 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 44 du 26 janvier 1999. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 390 du 11 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 9 du 5 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURODYNE S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(083916.3/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 62.112.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083903.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**2RS, RISK AND REINSURANCE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 94.494.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2005*

1. L'Assemblée accepte les démissions de M. Pascal Robinet, de M. Arnaud Bierry et de M. Jean Pierre Vernier de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.
2. L'Assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Robert Leblanc, M. Franck Ettouati et M. Laurent Belhout.
3. L'Assemblée accepte la démission de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. avec effet immédiat.
4. L'Assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03145. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083930.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**2RS, RISK AND REINSURANCE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 94.494.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2005*

- Le conseil décide de nommer M. Robert Leblanc administrateur-délégué de la société, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société.
- Conformément à l'article 97 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, le conseil décide de nommer M. Arnaud Bierry directeur délégué chargé de la gestion journalière sous la responsabilité de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03142. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083932.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**MANICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 60.089.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083905.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**SUPERSPATZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 51.017.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 23 septembre 2005.

BUREAU COMPTABLE JEAN BRAAS

Signature

(083941.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**BONZBA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 67.402.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(083909.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**VMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 juillet 2003*

«Le Conseil d'administration dûment autorisé par l'assemblée générale des Actionnaires de ce jour et conformément à l'autorisation de la CSSF quant à cette délégation, décide à l'unanimité des voix, de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Bernard de Thomaz de Bossierre. Ce dernier exercera la gestion journalière de la société conformément aux dispositions légales et statutaires contenues à l'article 13 des statuts, il portera le titre d'administrateur-délégué.

Monsieur Bernard de Thomaz de Bossierre pourra dans le cadre des actes de gestion journalière agir sous sa seule signature.

...

La société DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg représentée par Monsieur Benoît Schauss est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prendra fin lors de la réunion du conseil d'administration qui approuvera les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2003.

...

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration décide de déléguer des pouvoirs de signatures à Monsieur Thierry Matthyssens. Ces pouvoirs s'exerceront comme suit:

Pour les opérations et décisions relevant du Conseil d'administration: signature conjointe avec un des administrateurs de la société.

Pour les opérations de gestion courante: signature conjointe avec un des Directeurs ou avec une des personnes mentionnées ci-après: Claudine Blaise, Françoise Mertz et Albert Tomas.»

Le 18 novembre 2003.

Pour extrait conforme

VMS LUXEMBOURG S.A.

Ch. Misson / C. De Waele

Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083928.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**VMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juillet 2003*

«L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de M. Thierry Matthyssens, de M. Charles Santerre, de M. Jean-Christophe Van Moer et de M. André Van Moer de leurs mandats d'administrateurs et qui prennent effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide, en remplacement des administrateurs sortants, de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

M. Philippe Vasseur,

M. André Cormier,

M. Eric Charpentier,

M. Xavier Lepine,

M. Werner Rogiers,

M. Bernard de Thomaz de Bossierre.

Le terme du mandat de ces nouveaux administrateurs est fixé, conformément aux statuts de la société, immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2009.»

Pour extrait conforme

VMS LUXEMBOURG S.A.

Ch. Misson / C. De Waele

Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083950.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**VMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 février 2004*

«L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Jérôme Carbonnelle et Patrick de Braquilanges à la fonction d'administrateur. Ils sont nommés pour une période de 6 ans, leur mandat viendra donc à échéance le 9 février 2010.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Conseil d'administration à déléguer à Monsieur Jérôme Carbonnelle, la gestion journalière de la société. Monsieur Jérôme Carbonnelle exercera la gestion journalière de la société conjointement avec Monsieur Bernard de Thomaz et portera dès sa nomination par le Conseil d'administration, le titre d'administrateur-Directeur, Chargé de la gestion journalière.

Par ailleurs, Monsieur Patrick de Braquilanges, en qualité d'Administrateur faisant partie du Comité de Direction portera également le titre d'Administrateur-Directeur.»

V.M.S LUXEMBOURG S.A.

Pour extrait conforme

B. de Thomaz

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083946.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**LuxLogement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 1.250.000.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 40.313.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(084388.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**LuxLogement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 1.250.000.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 40.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(084389.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**LuxLogement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 1.250.000.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 40.313.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(084390.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

---

**TECHNOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.591.

Le bilan et l'affectation des résultats de la société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(083934.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**TECHNOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.591.

Le bilan et l'affectation des résultats de la société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

(083933.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**ALOG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 110.656.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mrs Silvia Grün, private employee, born in Neuerburg (Germany), on the 16<sup>th</sup> of April 1968, residing at L-6140 Junglinster, 35, rue du Village.

2.- Mr Jean-Claude Gudenburg, private employee, born in Redange, on the 17<sup>th</sup> of March 1961, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Such appearing parties request the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Stock Company, («Aktiengesellschaft»), which they declare to have established as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a joint stock company, («Aktiengesellschaft»), under the name of ALOG S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the trade with aeronautical engineering and their spare parts as well as the placement of services in the range of aeronautical engineering.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies.

The company can moreover carry out all financial, industrial, commercial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to further his development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The members of the board of directors are re-eligible.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest within the limits of the company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the company.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

**Art. 12.** The corporation is committed by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the chairman of the board of directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines also their number and remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. The statutory auditors are re-eligible.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held on the 3<sup>rd</sup> Tuesday of June at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 20% percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 and of the modifying Acts.

##### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2005.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2006.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1.- Mrs Silvia Grün, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2.- Mr Jean-Claude Gutenberg, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares. . . . .	310

All these shares have been paid up in cash to the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), so that this amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimation of costs*

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand five hundred Euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
  - a) Mrs Hiltrud Lehnen, private employee, born in Bitburg (Germany), on the 24<sup>th</sup> of October 1968, residing at D-54634 Bitburg, Raiffeisenstrasse 12 (Germany);
  - b) Mr Hermann-Josef Düpre, advocate, born in Trier (Germany), on the 17<sup>th</sup> of July 1958, residing at D-54441 Kanzen, Im Cordel 5 (Germany);
  - c) Mr Götz Schöbel, economist, born in Bad Frankenhausen (Germany), on the 14<sup>th</sup> of March 1966, residing at D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29 (Germany).

Mrs Hiltrud Lehnen, prenamed, is elected as chairman of the Board of Directors.

- 3.- The following has been appointed as Statutory Auditor:  
The Stock Company LCG INTERNATIONAL A.G., with registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxembourg section B number 86.354).
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 5.- The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2011.

#### Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zwei tausend fünf, den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Frau Silvia Grün, Privatbeamtin, geboren in Neuerburg (Deutschland), am 16. April 1968, wohnhaft in L-6140 Junglinster, 35, rue du Village.

2.- Herr Jean-Claude Gudenburg, Privatbeamter, geboren in Redange, am 17. März 1961, beruflich wohnhaft in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

#### Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ALOG S.A. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regem des allgemeinen Rechtes betreffend der Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Luftfahrttechnik und deren Ersatzteilen, sowie die Vermittlung von Dienstleistungen im Bereich Luftfahrttechnik.

Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, kommerzieller, mobiliarer und immobilärer Art ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder diesen verwirklichen oder fordern können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder e-mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste Person, der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die auch deren Zahl und Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann. Der oder die Kommissare sind wiederwählbar.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Juni, um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

#### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

##### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Frau Silvia Grün, vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien. . . . .	155
2.- Herr Jean-Claude Gudenburg, vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien. . . . .	155
Total: dreihundertzehn Aktien. . . . .	310

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden bar in Höhe von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingezahlt, so dass dieser Betrag der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

##### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

##### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

##### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Frau Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, geboren in Bitburg (Deutschland), am 24. Oktober 1968, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Raiffeisenstrasse 12 (Deutschland);

b) Herr Hermann-Josef Düpre, Rechtsanwalt, geboren in Trier (Deutschland), am 17. Juli 1958, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Im Cordel 5 (Deutschland);

c) Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, geboren in Bad Frankenhausen (Deutschland), am 14. März 1966, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29 (Deutschland).

Frau Hiltrud Lehnen, vorgeannt, wird zur Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft LCG INTERNATIONAL A.G., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 86.354).

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Grün, J.-C. Gudenburg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2005, vol. 532, fol. 100, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Fuer gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Junglinster, le 22 septembre 2005. J. Seckler.

(084024.3/231/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**BIOTHYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(083937.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**BIOTHYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.950.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(083938.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**NEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.332.

EXTRAIT

L'associé unique a pris en date du 9 septembre 2005 les résolutions suivantes:

1. De prendre acte de la démission du gérant de la catégorie A en la personne de Monsieur Alfredo Serica avec effet immédiat.

2. En remplacement de Monsieur Alfredo Serica, l'associé unique décide de nommer Monsieur Fabio Paganetti comme nouveau gérant A de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083954.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**SERTU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.044.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 6 septembre 2005 a accepté la démission de deux administrateurs, Mme Andrea Dany et Mme Nicole Thommes.

Elle a appelé au fonction d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Christophe Dermine, né à Libramont, le 5 mars 1969 et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée a également pris acte de la démission de la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

L'assemblée a également renouvelé, pour un terme de six ans, les mandats des administrateurs toujours en fonction:

- Monsieur Jean Hoffmann,

- Monsieur Marc Koeune.

Tous deux domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083942.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**FONDATION DE L'ASSOCIATION DES AVEUGLES DU LUXEMBOURG,**

**Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

—  
*Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du lundi 2 mai 2005*

Dans sa réunion du 2 mai 2005 le conseil d'administration de l'ASSOCIATION DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DU LUXEMBOURG a nommé les personnes suivantes aux fonctions ci-dessous:

Président: M. Hoffmann Roger,

Vice-Président: M. Straus Jean,

Trésorier: M. Weiss Fernand,

Secrétaire: M. Muller Guy.

Ces fonctions leur donnent droit de signature illimité pour les transactions bancaires et autres engagements de l'association.

Les signatures conjointes de deux personnes nommées ci-dessus sont obligatoires.

Berschbach, le 19 mai 2005.

*Pour le conseil d'administration*

R. Hoffmann / J. Straus / F. Weiss / G. Muller

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05161. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083949.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**O.E.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 79.406.

—  
EXTRAIT

Le commissaire aux compte est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083953.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**CST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 94.701.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 septembre 2005 à 11.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission en date du 29 juillet 2005 des administrateurs de catégorie B, Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany.

2. L'assemblée prend acte de la démission en date du 29 juillet 2005 du commissaire aux comptes, la société CEDER-LUX SERVICES, S.à r.l.

3. L'assemblée décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg N° B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2005.

4. L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083952.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**DOMAINE PARADISU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 86.485.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 12 juillet 2005*

1. Démission de M. Patrick Goebel au poste d'administrateur à partir du 12 juillet 2005.

2. Révocation du mandat du commissaire aux comptes actuel A.A.C.O, S.à r.l. et nomination de la société CASSINI FINANCE Ltd pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMAINE PARADISU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083955.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**A.W.F., ASIA WOOD FURNITURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 110.648.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- La société de droit luxembourgeois ACOFI S.A., R.C.S.L. numéro B 91.523, dont le siège social est 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Heyse, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

- Mademoiselle Heyse, Sabrina, employée privée, demeurant 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, ici représentée par Monsieur Heyse, Luc en vertu d'une procuration ne varietur sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 août 2005.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ASIA WOOD FURNITURES S.A., en abrégé A.W.F. (ci-après «la société»).

**Art. 2.** La société a pour objet l'import/export ainsi que la vente en gros et au détail de mobilier intérieur et extérieur.

Elle pourra également gérer des licences et/ou franchise commerciales ainsi que toutes activités commerciales, industrielles de nature à étendre son activité ou son objet social.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération et faire tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisées avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormale; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 600,- (six cents euros) chacune.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites par:

ACOFI S.A. ....	99 actions
Heyse Sabrina .....	1 action
<b>Total</b> .....	<b>100 actions</b>

Les actions ont été libérées intégralement de sorte que le montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) est à présent à l'entière disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Les actions donneront droit aux mêmes droits sociaux pour chaque actionnaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

En cas d'actions nominatives, un registre des actions sera tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que les mentions des transferts des actions et des dates de ces transferts.

Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son juste propriétaire.

**Art. 6.** Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, à Luxembourg-ville, au siège sociale de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00. Si ce jour est un jour un jour férié bancaire, l'assemblée annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales annuelles se tiendront aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocations.

**Art. 9.** Les conditions de délais et quorum requises par la loi s'appliquent aux convocations et à la conduite des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf disposition contraire ci-après.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par un original soit par téléfax, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf disposition contraire de la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut par le commissaire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et, en ce qui concerne les actions nominatives, envoyé par lettre recommandée au moins 15 jours avant l'assemblée générale, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Au cas où certaines des actions seraient au porteur, les convocations aux assemblées se feront par voie de publications contenant l'ordre du jour et qui seront insérées deux fois, par huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée, dans le mémorial et dans un quotidien luxembourgeois.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation publique.

**Art. 11.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au mois lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

res. Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société et resteront en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation, ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un président et un vice-président parmi ses membres. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation (qui devra être dans la ville de Luxembourg).

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la société, dont un ou plusieurs directeurs généraux, des directeurs généraux adjoint, des secrétaires adjoint, et d'autres fondés de pouvoirs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société.

Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être mais peuvent être administrateurs ou actionnaires de la société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs et au moins quarante-huit avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocations. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit soit par lettre ou téléfax, ou par câble, télégramme ou télex, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Le conseil d'administration pourra délibérer et agir que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administrations régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la société. Les administrateurs ne pourront pas engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisé par une résolution spéciale du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale de sa gestion aux fondés de pouvoir de la société ou à toute autre personnes de son choix.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou d'autres firmes ne pourront être affectées ou viciées par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en seraient administrateurs, directeurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de ce chef privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelques affaires de la société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

La société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la société, ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extra-judiciairement, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** Le conseil d'administration peut nommer un administrateur délégué et/ou un directeur général qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et de la poursuite de l'orientation générale de la société.

La délégation à la gestion journalière d'un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 17.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 18.** Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société et restera en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 19.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la société.

Les dividendes pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.825,- EUR.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Assemblée générale*

Et à l'instant, le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes au nom et pour le compte de ses mandants:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- ACOFI S.A., prénommée;
- Monsieur Heyse Luc, expert-fiscal, domicilié professionnellement 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg, né à Luxembourg, le 2 mars 1964;
- Mademoiselle Heyse Sabrina, employée privée, demeurant 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort, née à Luxembourg le 29 juin 1959;
- Monsieur Eric Dernelen, employé privé, demeurant à B-1300 Wavre, 52, Venelle des Préas, né à Ixelles (B) le 17 avril 1966.

Monsieur Eric Dernelen, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010:

M. Fostier, Jacques, Expert-Comptable demeurant à Fauvillers (B).

4. Le siège est établi à L-2740 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heyse, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2005, vol. 433, fol. 33, case 8. – Reçu 600 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 août 2005.

C. Mines.

(084003.3/225/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**OMNISOURCE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HPM INTERNATIONAL, Société Anonyme).**

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

R. C. Luxembourg B 92.924.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HPM INTERNATIONAL, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2-10, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.924, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 8 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Thinnès, conseiller fiscal, demeurant à Garnich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société en changeant sa forme légale d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

2.- Transfert du siège social de L-1466 Luxembourg, 2-10, rue Jean Engling à L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

3.- Changement de la dénomination de la société de HPM INTERNATIONAL en OMNISOURCE INTERNATIONAL, S.à r.l.

4.- Démission des administrateurs actuels, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes avec effet en date de ce jour.

5.- Décharge à leur accorder pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

6.- Nomination de Madame Hedda Pahlson-Moller comme gérante unique et fixation de ses pouvoirs et de la durée de son mandat.

7.- Remplacement des 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par 310 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

8.- Refonte complète des statuts afin de les mettre en concordance avec les décisions qui précèdent.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et:

a) de transférer le siège social de L-1466 Luxembourg, 2-10, rue Jean Engling à L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen;

b) de changer la dénomination de la société de HPM INTERNATIONAL en OMNISOURCE INTERNATIONAL, S.à r.l.;

c) d'accepter la démission des administrateurs actuels, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;

d) de nommer Madame Hedda Pahlson-Moller, administrateur, née à Québec, (Montréal), le 5 mai 1975, demeurant à L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen, comme gérante unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature;

e) de transformer les 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par 310 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

L'assemblée constate que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La dénomination de la société est OMNISOURCE INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Imbringen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes activités de conseil, d'études et d'assistance notamment dans les domaines informatique et financier;
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social ou de nature à développer les affaires sociales, notamment par voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce nouveaux, d'exploitation en location-gérance de tout fonds de commerce, d'apport en commandite, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou société en participation;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, lui être utiles, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que les trois cent dix (310) parts sociales sont détenues par Monsieur Toste Pahlson-Moller, directeur de société, né à Rottneros, (Suède), le 1<sup>er</sup> juillet 1943, demeurant à S-68697 Rottneros, Herrgarden, (Suède).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thinnes, Marx, Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2005, vol. 532, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

*J. Seckler.*

(084063.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

### **CREATIVE CONCEPT COMPANY, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.429.

#### *Extrait de la décision du gérant du 2 septembre 2002*

Monsieur Jean-Marc Faber, Gérant, décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CREATIVE CONCEPT COMPANY, GmbH

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04593. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083959.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**ELI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 61.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

I. Mitrofanova

*Gérante*

(083957.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**EXIST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 83.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

D. Fontaine

*Mandataire*

(083958.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**ADISOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 41.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

D. Fontaine

*Administrateur*

(083960.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

---

**FONDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 10A, rue des Juifs.  
R. C. Luxembourg B 110.657.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Viacheslav Evdokimov, directeur de société, demeurant à 143090 Kraznoznamenok, 9/20, rue Pobeda (Russie);

2.- Monsieur Oleg Polyakov, économiste du bâtiment, demeurant à 127540 Moscou, 47/1/71, rue Keramicheskij Proezd (Russie).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FONDINVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision

du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Viacheslav Evdokimov, préqualifié, cinquante actions .....	50
2.- Monsieur Oleg Polyakov, préqualifié, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de la société:
  - a) Monsieur Viacheslav Evdokimov, directeur de société, né à Mzensk (Russie), le 22 août 1964, demeurant à 143090 Kraznoznamensk, 9/20, rue Pobeda (Russie);
  - b) Monsieur Oleg Polyakov, économiste du bâtiment, né à Telavi (Russie), le 30 juin 1949, demeurant à 127540 Moscou, 47/1/71, rue Keramicheskij (Russie);
  - c) Monsieur Pavel Destree, ingénieur, né à Tashkent (Ouzbekistan), le 5 mars 1971, demeurant à B-5650 Walcourt, 26/4, rue de la Fonderie (Belgique).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-8281 Kehlen, 10A, rue des Juifs.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à trois ans.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Pavel Destree, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2005, vol. 532, fol. 96, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour exécution conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2005.

J. Seckler.

(084027.3/231/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 384,875.-.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.906.

In the year two thousand and five, on the tenth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.111, acting in its own name and on behalf of HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS II-SUB-FUND 1, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.906 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on December 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 235 of March 5, 2003, which has been amended for the last time on July 25, 2005, and publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-) from three hundred eighty-four thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 384,875.-) to three hundred eighty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 388,075.-) by the issue of one hundred twenty-eight (128) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares newly issued are subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder so that the total amount of three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the approval of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to modify Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at three hundred eighty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 388,075.-) represented by fifteen thousand five hundred twenty-three (15,523) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg qui restera le dépositaire de cet acte.

A comparu:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro 90.111, agissant en son propre nom et pour compte de HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS II-SUB-FUND 1, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 90.906 (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 235 du 5 mars 2003, qui a été modifié pour la dernière fois le 25 juillet 2005 et dont la publication est en cours, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 384.875,-) à trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 388.075,-) par l'émission de cent vingt-huit (128) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites et entièrement libérées en numéraire par l'associé unique, de sorte que la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Suite à l'approbation de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 388.075,-) représenté par quinze mille cinq cent vingt-trois (15.523) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2005, vol. 432, fol. 78, case 11. – Reçu 32 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086813.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

**HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086815.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

**ADRINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 41.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

D. Fontaine

Gérant

(083961.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**EAST-LUX BUSINESS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 94.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

D. Fontaine

Gérant administratif

(083962.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**FARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 66.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083963.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**DORY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 110.297.

In the year two thousand and five, on the tenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, a company, incorporated under the law of Delaware (USA), having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 and its principal place of business at 850 Third Avenue, 12th Floor, NY NY 10022 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as sole shareholder of DORY 2, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 7 July 2005 and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 27,500.-) by creating and issuing six hundred (600) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of an amount of one hundred and thirty-six thousand five hundred and thirty Euro (EUR 136,530.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subscribe the New Shares for an amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and records the full payment of the New Shares, as well as the share premium for an amount of one hundred and thirty-six thousand five hundred and thirty Euro (EUR 136,530.-) by contribution in cash for a total amount of one hundred and fifty-one thousand five hundred and thirty Euro (EUR 151,530.-), which is now at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payment in cash for the total amount of one hundred and fifty-one thousand five hundred and thirty Euro (EUR 151,530.-) has been presented to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is fixed at twenty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 27,500.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the entry as new shareholder of the Company of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC by way of transfer of one (1) Share.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, une société du droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social auprès de Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et son lieu de principal établissement à 850 Third Avenue, 12th Floor, NY NY 10022 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'associé unique de DORY 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et constituée en vertu d'un acte reçu le 7 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1 des Statuts et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) au montant de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) la création et l'émission de six cent (600) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent trente-six mille cinq cent trente euros (136.530,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) et enregistre la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent trente-six mille cinq cent trente euros (136.530,- EUR) en numéraire, pour un montant total de cent cinquante et un mille cinq cent trente euros (151.530,- EUR), somme qui est dès à présent à la disposition de la Société.

Un certificat de blocage attestant le versement de la somme totale de cent cinquante et un mille cinq cent trente euros (151.530,- EUR) a été présenté au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) représenté par mille cent (1.100) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver l'entrée dans le capital de la Société de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC suite au transfert d'une (1) Part Sociale.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 67, case 8. – Reçu 1.515,30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

J. Elvinger.

(085815.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2005.

**GENECONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 94.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083964.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**SON VIDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 42.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083965.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**CEFI S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 22.279.703,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 43.312.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de septembre 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(083993.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**SERTU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083966.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**NEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 62.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

(083968.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**TORROSHOMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1637 Howald, 1, rue Goethe.  
H. R. Luxemburg B 110.767.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendfünf, den neunzehnten September.

Vor Uns, Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft ENTREPRISE BELLE VUE LTD, mit Sitz in Tortola (British Virgin Island), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

hier vertreten durch Herrn Patrick Pierrard, Privatangestellter, wohnhaft in Garnich,  
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 11. August 2005.

2. Die Gesellschaft ALPHA TRUST LTD, mit Sitz in Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

hier vertreten durch Herrn Patrick Pierrard, vorbenannt,  
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 11. August 2005.

Die beiden Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Kompargenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

**Kapitel I. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TORROSHOMES INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

## Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) und ist eingeteilt in ein-tausend (1.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwerts.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### *Genehmigtes Kapital*

Das Gesellschaftskapital kann von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) auf eine Million zweihundertfünfzigtau-send Euro (EUR 1.250.000,-) erhöht werden durch die Schaffung und Ausgabe von elftausendfünfhundert (11.500) neuen Aktien ohne Bezeichnung des Nennwerts.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen in einer Gesamtausgabe oder in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend, von neuen Aktien mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Grün-dungsurkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

## Kapitel III. - Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktio-näre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Gene-ralversammlung der Aktionäre festgesetzt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der General-versammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwal-tungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Ver-waltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwal-tern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzwei-gung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktio-näre der Gesellschaft zu sein brauchen.

**Art. 11.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwal-tungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

## Kapitel IV. -Aufsicht

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht über-schreiten darf, festlegt.

### Kapitel V. - Generalversammlung

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am ersten Donnerstag des Monats mai eines jeden Jahres, um 15.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

### Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

### Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

### Kapitel VIII. - Allgemeines

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie diese Gesetze umgeändert wurden, hingewiesen.

#### Übergangsbestimmungen

1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2005.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2006 statt.

#### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. Die Gesellschaft ENTREPRISE BELLE VUE LTD, vorgeannt, fünfhundert Aktien .....	500
2. Die Gesellschaft ALPHA TRUST LTD, vorgeannt, fünfhundert Aktien .....	500
Total: eintausend Aktien. ....	1.000

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr zweitausenddreihundert Euro (EUR 2.300,-).

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier (4) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

a) Die Gesellschaft ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., mit Sitz in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 40.140.

b) Herr Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, geboren in Luxemburg, am 9. März 1965, beruflich wohnhaft in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe.

c) Frau Ingrid Hoolants, Gesellschaftsverwalter, geboren in Vilvoorde (Belgien), am 28. November 1968, beruflich wohnhaft in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe.

d) Die Aktiengesellschaft KITZ S.A., mit Sitz in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe, eingeschrieben im R.C.S.L. unter der Nummer B 71.842.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft ALPHA EXPERT S.A., mit Sitz in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe, eingeschrieben im R.C.S.L. unter der Nummer B 88.567.

4. Ihre Amtsdauer endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2011.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Vertreter der Erschienenen hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2005, vol. 433, fol. 49, case 1. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 28. September 2005.

A. Weber.

(086377.3/236/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

### **GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxemburg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.204.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 26 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2003.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / E. Giacometti

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04364. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084118.3/043/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**FRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 80.959.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 septembre 2005, que:  
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083971.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**FRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 80.959.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Signature.

(083977.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**CREATIVITY PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.535.

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREATIVITY PROPERTY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.535, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1176 du 6 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1410 du 28 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille neuf cents (5.900) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de nationalité et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Tortola (Iles Vierges Britanniques), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Tortola.

2.- Décision de conférer à Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Tortola.

3.- Approbation du bilan et du compte des pertes et profits.

4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 29 avril 2005 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de l'inscription de la société au Registre des sociétés de Tortola du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, aux Iles Vierges Britanniques, à Tortola, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola, à l'effet d'accomplir individuellement ou conjointement toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société aux Iles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, W. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2005, vol. 431, fol. 63, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(084083.2/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**MAROQUINERIE KELLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083973.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**AUDUBON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.268.000,-.**Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 88.221.*Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société du 29 août 2005*

YALE INDUSTRIAL PRODUCTS INC., une société existant sous les lois du Delaware et ayant son siège social à Amherst, New York, Etats-Unis, et son adresse commerciale à 140 John James Audubon Parkway, Amherst, New York, NY 14228-1197,

étant l'actionnaire unique de la société adopte par les présentes les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique reconnaît la démission de M. Robert R. Friedl, comme un directeur de la classe A en date du 4 août 2005 et de donner la décharge au directeur démissionnaire pour ses fonctions concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 4 août 2005.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que nouveau directeur de classe A pour une période illimitée: Mme Karen L. Howard, née à Buffalo, New York, Etats-Unis, résidant à 194, boulevard Roycroft, Snyder, New York 14226, Etats-Unis.

YALE INDUSTRIAL PRODUCTS Inc.

Représentée par T.R. Harvey

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03841. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084048.3/723/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**IMMOBILIER DE BERCHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 67.011.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Signature.

(084018.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**IMMOBILIER DE BERCHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 67.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Signature.

(084016.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.